



REGLEMENT INTERIEUR

Le Landreau Handball

Saison 2025-2026



Le présent règlement a pour but de définir la nature des droits et des devoirs des joueurs, et plus largement, de tous les adhérents du Le Landreau Handball. Il est porté à la connaissance des membres et peut être consulté sur le site internet du club : <https://lelandreauhandball.com>
Ce règlement peut être modifié à tout moment par le bureau.

Article 1 – Obligation des membres du club

1.a - Généralités

Chaque adhérent devra faire preuve de respect et d'écoute envers les responsables bénévoles de l'association et envers les autres licenciés.

Les entraînements et les matchs ne pourront avoir lieu que si la licence est validée par le club. Pour cela, il faut fournir impérativement un dossier complet ainsi que le paiement (voir feuille inscription). Le cas échéant, le joueur ne pourra donc faire ni entraînement ni match.

1.b – Droit à l'image

En signant ce règlement le licencié autorise le club Le Landreau Handball, sans limitation de durée, à prendre des photos ou des vidéos, et à les exploiter dans un contexte non commercial, à titre pédagogique et ou informationnel, sur son site internet, les différents journaux ou réseaux sociaux.

1.c - Permanences WEEK-END

Les licenciés à partir de la catégorie U14 ans, devront suivre le planning réalisé pour l'organisation des week-ends. En effet, chaque W-E, pour le bon déroulement des rencontres, 2 joueurs seront convoqués pour tenir la table de marque et 1 licencié seniors sera quant à lui d'astreinte au poste de responsable de salle. En cas d'impossibilité d'assurer la permanence, c'est au licencié concerné de s'arranger, avec les autres membres de son équipe pour se faire remplacer.

Rappel : chaque joueur a environ 3 permanences à assurer pour la saison. En cas de non-respect de ce rôle, le joueur sera sanctionné sportivement (non convocation à un match).

Lors des matchs des seniors à domicile, les licenciés loisirs devront assurer la table de marque et le rôle de responsable de salle.

En contrepartie les seniors assureront les arbitrages des loisirs lors de leurs matchs à domicile. Un planning sera réalisé à cet effet.

1.d – Participation à la vie du club

Le club souhaitant rester « familial » et pour maintenir cela, nous invitons les licenciés ainsi que leurs parents à participer à la vie du club autant que possible : tenue de table de marque, bar le week-end, déplacements avec les jeunes le week-end, présence lors des tournois, participation aux festivités, soirées, recherches de sponsors... .

Nous vous rappelons que le club fonctionne uniquement grâce aux bénévoles.



REGLEMENT INTERIEUR



Le Landreau Handball

1.e – Stages/Sélections

Le joueur s'engage à honorer toute convocation à un stage ou sélection émanant des instances Départementale, Régionales ou Fédérale. A défaut, le préjudice financier (amende, frais d'hébergement,) infligé au club sera supporté par le joueur. Le refus de participer à des sélections ou stages après avoir été détecté devra être signifié au club par courrier.

Article 2 – Inscription

2.a - Généralités

Les inscriptions se font par internet et le dossier complet est à remettre à une permanence (le paiement de la licence, l'attestation d'honorabilité et le règlement signé).

Tout licencié devra payer le prix de sa licence (fixé au préalable par le bureau) lors de l'inscription par CB ou chèque (nom du joueur au dos). Les licences ne seront pas remboursées une fois la saison commencée. Vous avez également la possibilité de payer en 3 fois, lors de l'inscription en rédigeant 3 chèques avec au dos les dates d'encaissement que vous souhaitez.

2.b –Ballons

* Pour les catégories baby hand, école de hand et U10 le club prête les ballons lors des entrainements et des matchs.

* Pour les catégories à partir de U11 jusqu'aux séniors et loisirs, chaque joueur apporte son propre ballon.

2.c –Mutation

Tout titulaire d'une licence « pratiquant » âgé de 12 ans et plus, et tout titulaire d'une licence « dirigeant » désirant changer de club principal est soumis au régime des mutations. Le club se réserve le droit de traiter les demandes de mutation au cas par cas afin de régler les modalités de paiement de cette mutation.

Article 3 – Assurance

L'assurance est incluse dans le montant de la cotisation versée au club. Cette assurance ne couvre que la part non prise en charge par la Sécurité Sociale et la Mutuelle personnelle s'il y a. Il y a possibilité de prendre un complément d'assurance lors de l'inscription, ce montant est à la charge du licencié.

Lors d'un accident au cours d'un match ou d'un entrainement, il faut avertir le responsable d'équipe et/ou l'entraîneur pour signaler cette blessure (sur la feuille de match par exemple), en aviser un membre du bureau et demander une feuille de déclaration d'accident qui est à remplir et à envoyer dans les 5 jours ouvrés, **accompagnée obligatoirement d'un certificat médical initial faisant état de la blessure.**



REGLEMENT INTERIEUR



Le Landreau Handball

Article 4 – Entraînements-Matches

4.a – Généralités

Les horaires des entraînements sont fixés en début de saison par le club. Nous attirons l'attention sur le fait que **les entraîneurs ne sont responsables des jeunes uniquement 10 minutes avant l'entraînement et jusqu'à la fin de celui-ci**. L'heure de début indiqué par les entraîneurs correspond à l'heure à laquelle commence l'entraînement. Le joueur doit être en tenue et prêt à s'entraîner. **Les familles doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant seul**. Les parents des jeunes licenciés doivent préparer le sac de sport qui contient tout le nécessaire pour l'entraînement (ballon, chasuble, t-shirt et short, gourde) et pour la douche.

Il est essentiel pour la vie du club que nous soyons tous investis. C'est pour cela que nous vous demandons d'être les plus constants possible et de vous libérer pour être présent lors des convocations. Un planning est établi en début d'année pour que vous puissiez vous organiser. Les convocations se font via l'appli Sport easy.

En cas d'absence non planifiée, le joueur est tenu de prévenir son responsable d'équipe ou son entraîneur, quand c'est possible, au plus tard 3 jours avant la rencontre ou l'entraînement. Toute absence non justifiée à un entraînement ou à un match sans en avoir averti son responsable peut conduire à la non-participation du joueur au match suivant.

Lors des entraînements et des matches, il est recommandé de venir sans bijou ni objet de valeur. En cas de perte ou de vol, le club ne peut être tenu pour responsable, ces problèmes n'engagent que la personne ayant été victime de cette perte ou vol.

Il est aussi conseillé de ne pas venir avec son téléphone portable, afin de ne pas perdre de temps au début des entraînements. Comme tout objet perdu, le club ne peut être tenu pour responsable.

Pour les licenciés porteurs de lunettes, celles-ci doivent être adaptées à la pratique sportive, c'est-à-dire avec des montures souples et attachées. Sans cela, l'arbitre refusera au joueur l'accès au terrain.

4.b – Matériels

Les buts de Handball doivent être mis en place par les adhérents adultes en début de séance d'entraînement ou avant une rencontre. Tous les adhérents – petits et grands - s'engagent à ranger le matériel avant le départ sous les douches et vérifier qu'aucun équipement ne reste dans la salle (maillot, ballon, plot, etc..).

4.c – Vestiaires

Les raclettes doivent être utilisées pour racler le sol après chaque douche. Les papiers, bouteilles de shampoing, etc...doivent être mis dans les poubelles. Le dernier joueur qui quitte le vestiaire vérifie l'état des vestiaires et éteint la lumière.



REGLEMENT INTERIEUR



Le Landreau Handball

Article 5 – Déroulement des w-e de match

5.a – Sanctions

En cas d'incivilité d'un joueur ou d'un parent du Club, de par son attitude, vis-à-vis de son équipe, vis-à-vis de son entraîneur, vis-à-vis de l'équipe adverse, vis-à-vis de l'arbitre... ce joueur sera sanctionné par le bureau du Le Landreau Handball.

La sanction retenue pourra être :

- 1 - un avertissement
- 2 - un match de suspension
- 3 - deux matchs de suspension
- 4 - la radiation de l'association

Par ailleurs, toute incivilité ou faute commise sur un joueur ou équipe adverse peut être relatée sur la feuille de match par le responsable de l'équipe rencontrée et transmise ainsi à la Commission de Discipline de la ligue de handball Pays-de-la-Loire. Dans ce cas, **les sanctions financières ne seront pas prises en charge par le LLH mais directement par le joueur ou son responsable légal pour les licenciés mineurs**. Chaque sanction sera notifiée par écrit au licencié ou à son responsable légal.

5.b – Déplacements

Les parents des licenciés mineurs doivent assurer les déplacements des équipes chacun leur tour à raison d'un maximum de 4 enfants par véhicule. A cet effet une liste des coordonnées téléphoniques et adresses de chacun sera remise à tous les membres de l'équipe par l'entraîneur. En cas d'impossibilité de transport sur une date donnée, la famille concernée devra s'arranger avec une autre famille en permutant son tour. **Pour les déplacements, la personne assurant le transport et l'encadrement doit bénéficier de tous les droits légaux pour assurer cette fonction. Le véhicule ne peut être conduit par un jeune qui est en conduite accompagnée.** Le lavage du jeu de maillots est également assuré par les familles chacune leur tour.

5.c – Bar

Après les rencontres et les entraînements, il est demandé à tous les adhérents d'aider pour ranger le bar, le nettoyer et vider les poubelles.

Pour les boissons et friandises, le LLH affiche les tarifs demandés. Le LLH ne prévoit pas de crédit sur les consommations. Le responsable du bar doit pouvoir demander l'aide des adhérents et le règlement des consommations sans qu'il soit besoin de le rappeler.

Jusqu'aux catégories U16 inclus, les parents responsables de bar doivent apporter un goûter qui sera servi aux deux équipes du match. Le club fournit les boissons.



REGLEMENT INTERIEUR

Le Landreau Handball



EXEMPLAIRE à conserver par le Licencié

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon enfant.

Nom du Licencié :

Prénom :

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature du licencié majeur :

Si Mineur signature des parents :



REGLEMENT INTERIEUR

Le Landreau Handball



EXEMPLAIRE pour le club

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon enfant.

Nom du Licencié :

Prénom :

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature du licencié majeur :

Si Mineur signature des parents :

COUPON à retourner au club Le Landreau Handball